



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES
Avenue de Lavaux 35
Case postale 481
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30
Fax: 021 557 81 31
www.ucv.ch
ucv@ucv.ch

Au Conseil d'Etat
Château Cantonal
1014 Lausanne

Pully, le 18 décembre 2009

Réf. : YT/NG/vm
Affaire traitée par : Nicole Grin
Tél. direct : 021 557 81 32

Initiative constitutionnelle demandant la modification du système électoral

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Par la présente, nous vous informons que lors de sa dernière réunion, le comité de l'UCV a décidé de combattre l'initiative mentionnée sous rubrique.

La proposition des initiants, qui visent à imposer le système proportionnel aux communes de plus de 3000 habitants, constitue une atteinte à la liberté de choix laissée aux communes en la matière aux articles 144 de la Constitution actuelle et 81 de la LEDP.

Par ailleurs, il est à craindre que la généralisation du système proportionnel constitue un frein, plutôt qu'un moteur, à la recherche de candidats à la fonction de conseiller communal.

Nous tenons à vous faire part de cette détermination afin que vous puissiez en tenir compte, cas échéant, dans l'élaboration de votre prise de position sur cette initiative.

Vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Le Président :

La Secrétaire générale :

Yvan Tardy

Nicole Grin